



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



JMH CONSEIL SARL
65 rue Alexandre Dumas
75020 Paris

Collectis S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Collectis S.A.

8, rue de la Croix Jarry - 75013 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

JMH CONSEIL
Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social :
65 rue Alexandre Dumas - 75020 PARIS
330 686 335 R.C.S PARIS



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



JMH CONSEIL SARL
65 rue Alexandre Dumas
75020 Paris

Collectis S.A.

8, rue de la Croix Jarry - 75013 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de la société Collectis S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Collectis relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 4.2.13 « Reconnaissance du chiffre d'affaires » de l'annexe des comptes annuels expose les règles et les méthodes comptables relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

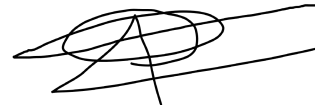
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les commissaires aux comptes,

Paris La Défense, le 19 mars 2026
KPMG S.A.

Paris, le 19 mars 2026
JMH Conseil SARL



Vaea Prior
Associée

Cédric Adens
Associé

Vincent Correge
Associé



Société anonyme au capital de 5 016 972,05 euros
réparti en 100 339 441 actions de 0,05 euro de valeur nominale chacune

Siège social : 8 rue de la Croix Jarry

75013 Paris

428 859 052 RCS Paris

COMPTES ANNUELS

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

1. BILAN AU 31 DECEMBRE 2025 – ACTIF

Montants exprimés en euros	31 décembre 2025			31 décembre 2024
	Brut	Amort, provisions	Net	Net
ACTIF				
Capital souscrit - non appelé (I)	-	-	-	-
Frais d'établissement (II)	-	-	-	-
Marques	-	-	-	-
Solutions informatiques	1 949 307	1 949 307	-	547
Brevets	2 794 158	2 794 158	-	-
Licences biologiques	-	-	-	-
Fonds commercial	18 003 392	8 416 064	9 587 328	9 587 328
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	566 341
Immobilisations incorporelles	22 746 857	13 159 529	9 587 328	10 154 216
Terrains	-	-	-	-
Constructions - <i>Installations générales</i>	17 804 573	13 114 834	4 689 739	6 075 681
Installations techniques, matériels	9 458 515	7 250 046	2 208 469	2 728 529
Installations générales, agencements	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 855 443	1 546 125	309 318	401 290
Immobilisations corporelles en cours	537 415	-	537 415	104 381
Immobilisations corporelles	29 655 945	21 911 005	7 744 941	9 309 880
Participations	71 616 354	16 877 839	54 738 515	55 316 330
Créances rattachées aux participations	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	728 385	-	728 385	1 871 953
Immobilisations financières	72 344 739	16 877 839	55 466 900	57 188 283
Total actif immobilisé (III)	124 747 541	51 948 373	72 799 168	76 652 379
Avances et acomptes versés sur commandes	337 844	-	337 844	272 292
Stocks et en-cours	337 844	-	337 844	272 292
Clients et comptes rattachés	32 966 831	20 699 312	12 267 519	30 617 013
Autres créances	25 715 587	-	25 715 587	26 372 571
Charges constatées d'avance	2 768 748	-	2 768 748	3 092 147
Créances	61 451 166	20 699 312	40 751 854	56 989 585
Instrument financiers à terme	133 185 618	-	133 185 618	217 685 378
Disponibilités	41 103 659	-	41 103 659	30 224 798
Valeurs mobilières de placement	174 289 277	-	174 289 277	247 910 175
Total actif circulant (IV)	236 078 287	20 699 312	215 378 975	305 172 052
Frais d'émission des emprunts (V)	314 319	-	314 319	402 567
Primes de remboursement des emprunts (VI)	-	-	-	-
Ecart de conversion - Actif (VII)	178 604	-	178 604	361 378
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)	361 318 751	72 647 685	288 671 066	385 680 523

2. BILAN AU 31 DECEMBRE 2025 – PASSIF

PASSIF	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Capital social	5 016 972	5 004 694
Primes d'émission, de fusion, d'apport	194 582 155	252 760 468
Réserve légale	-	-
Réserves réglementées	76 499	91 071
Report à nouveau	-	-
Résultat net de l'exercice	(61 849 605)	(58 219 507)
Subventions d'investissement	-	-
Total des capitaux propres (I)	137 826 021	199 636 725
Produits des émissions de titres participatifs	-	-
Autres fonds propres	4 789 022	4 649 438
Autres fonds propres (I bis)	4 789 022	4 649 438
Provisions pour risques	1 017 620	1 066 548
Provisions pour charges	155 690	91 553
Total des provisions pour risques et charges (II)	1 173 309	1 158 101
Emprunts et crédits bancaires	50 528 600	51 950 183
Emprunts et dettes financières (2)	5 679 957	10 920 562
Avances et acomptes reçus sur commandes	428 060	220 533
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 265 965	26 728 502
Dettes fiscales et sociales	7 105 174	10 338 776
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	221 961	202 305
Autres dettes	25 834 668	22 431 699
Produits constatés d'avance	26 007 930	57 441 318
Total des dettes (1) (III)	142 072 316	180 233 879
Ecarts de conversion - Passif (IV)	2 810 398	2 380
TOTAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	288 671 066	385 680 523

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont emprunts participatifs

3. COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025

<i>Montants exprimés en euros</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Ventes de marchandises	97 059	96 733
Production de biens et services	50 748 940	30 184 712
Autres produits des activités annexes	-	-
Chiffre d'affaires net	50 845 999	30 281 445
Production immobilisée	89 704	217 178
Subventions d'exploitation	-	495 971
Reprises sur provisions et transferts de charges	94 058	39 932
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Autres produits	502 209	441 816
Produits d'exploitation (Sous total I)	51 531 970	31 476 342
Achats de matières premières et autres approvisionnements	3 295 000	3 341 644
Autres achats et charges externes	68 730 510	74 843 760
Impôts et taxes assimilées	692 033	663 642
Salaires et traitements	14 845 251	13 283 071
Charges sociales	4 578 036	6 518 726
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
<i>sur immobilisations : dotations aux amortissements</i>	3 169 201	2 921 778
<i>sur actif circulant : dotations aux provisions</i>	246 365	-
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	-	-
Autres charges de gestion courante	2 731 389	2 629 084
Total des charges d'exploitation (Sous total II)	98 287 783	104 201 705
R.1. Résultat d'exploitation (I-II)	(46 755 813)	(72 725 363)
Intérêts de valeur mobilières	8 220 506	9 833 416
Reprises sur dépréciations et provisions	59 054 947	5 068 166
Différences positives de change	1 125 623	10 814 329
Produits des cessions d'immobilisations financières	1 021 425	-
Total des produits financiers (Sous total III)	69 422 502	25 715 911
Dotations aux amortissements et aux provisions	577 813	7 349 805
Intérêts et charges assimilés (1)	5 081 101	3 880 410
Différences négatives de change	24 698 178	1 737 474
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	60 042 064	-
Total des charges financières (Sous total IV)	90 399 156	12 967 689
R.2. Résultat financier (III-IV)	(20 976 654)	12 748 222
R.3. Résultat courant avant impôts (R.1+R.2)	(67 732 467)	(59 977 142)
Total des produits exceptionnels	-	2 462 219
Total des charges exceptionnelles	-	6 662 274
R.4. Résultat exceptionnel (V-VI)	-	(4 200 055)
R.5. Résultat avant impôt (R.3+R.4)	(67 732 467)	(64 177 197)
Impôts sur les sociétés (VII)	(5 882 862)	(5 957 690)
Résultat de l'exercice (R.5+VII)	(61 849 605)	(58 219 507)
Nombres d'actions ordinaires	100 339 441	100 093 873
Résultat par actions	(0,62)	(0,58)

(1) Dont Intérêts concernant les entités liées

3bis. PRESENTATION DES IMPACTS DE L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT ANC N°2022-06 SUR 2025

	31 décembre 2025	Produits relatifs à des remboursements de charges sociales	Pénalités de retard perçues et encaissées	Transfert de charges d'exploitation	Cession d'actif financier	(1) 31 décembre 2025 Pro-Forma
<i>Montants exprimés en euros</i>						
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	-	-	-	-
Autres produits	502 209	-	(150 447)	-	-	351 762
Charges sociales	(4 578 036)	(2 689 731)	-	(9 833)	-	(7 277 600)
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	-	-	-	-	-	-
Autres charges de gestion courante	(2 731 389)	-	9 513	-	-	(2 721 876)
Résultat d'exploitation	(6 807 216)	(2 689 731)	(140 933)	(9 833)	-	(9 647 713)
Produits des cessions d'immobilisations financières	1 021 425	-	-	-	(1 021 425)	-
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	(60 042 064)	-	-	-	60 042 064	-
Résultat financier	(59 020 639)	-	-	-	59 020 639	-
Résultat courant avant impôts	(65 827 855)	(2 689 731)	(140 933)	(9 833)	59 020 639	(9 647 713)
Total des produits exceptionnels	-	2 689 731	150 447	9 833	1 021 425	3 871 436
Total des charges exceptionnelles	-	-	(9 513)	-	(60 042 064)	(60 051 577)
Résultat exceptionnel	-	2 689 731	140 933	9 833	(59 020 639)	(56 180 141)

(1) : 31/12/2025 présenté selon les règles antérieures

4. ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

4.1 Présentation de la Société et faits significatifs de l'exercice 2025

Collectis S.A. (ci-après la « Société » ou « Collectis ») est une société anonyme de droit français, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 428 859 052, dont le siège social est situé au 8, rue de la Croix Jarry, 75013 Paris, France.

Nous sommes une société biopharmaceutique de stade clinique et nous utilisons nos principales technologies exclusives afin de développer des produits fondés sur l'ingénierie du génome avec, dans le domaine de l'immuno-oncologie, un portefeuille de candidats-médicaments basés sur des cellules T allogéniques exprimant des récepteurs antigéniques chimériques (CAR), ou "UCART", et, pour les autres indications thérapeutiques, un portefeuille de produits candidats basés sur la thérapie génique.

Les produits UCART sont conçus à partir de cellules T génétiquement modifiées afin d'exploiter le système immunitaire pour cibler et éliminer les cellules cancéreuses. L'immunothérapie fondée sur les CAR-T représente, selon la Société, un axe thérapeutique prometteur dans le traitement des cancers, en tant que nouveau paradigme médical. Grâce à ses technologies propriétaires d'ingénierie du génome, Collectis est en mesure de produire des cellules CAR-T allogéniques issues de donneurs sains, permettant ainsi le développement de traitements standardisés, disponibles « sur étagère », à coûts maîtrisés et distribuables à l'échelle mondiale. L'expertise de la Société en ingénierie du génome permet également de concevoir des candidats-médicaments dotés de profils de sécurité et d'efficacité renforcés, notamment par l'intégration de mécanismes de contrôle visant à éviter l'atteinte de tissus sains, à permettre la compatibilité avec les traitements standards en oncologie, et à conférer une résistance aux mécanismes qui inhibent l'activité du système immunitaire.

Outre l'immuno-oncologie, nous utilisons nos technologies d'ingénierie du génome pour développer des candidats-médicaments de thérapie génique contre les maladies génétiques.

Collectis dispose à Paris d'une unité de production de 1 300 m² certifiée GMP (Bonnes Pratiques de Fabrication) utilisée pour l'élaboration des matières biologiques, essentielles à la fabrication de nos produits destinés à la recherche et aux études cliniques.

Au cours de l'exercice 2025, Collectis a franchi une étape majeure dans le développement de ses programmes avec l'entrée en phase clinique pivotale de l'un de ses projets. Cette avancée a été annoncée au public le 16 octobre 2025, à l'occasion du R&D Day organisé par la société. L'entrée en phase pivotale constitue un jalon structurant dans le processus de développement, cette phase étant destinée à démontrer l'efficacité et la sécurité du candidat produit en vue d'une autorisation réglementaire. Cette progression s'inscrit dans la stratégie de valorisation du portefeuille de projets de la société.

La société a conclu un avenant à l'accord de recherche et de collaboration (Joint Research and Collaboration Agreement) signé avec Astrazeneca Ireland Limited. Cet avenant, dont les dispositions prennent effet au 17 novembre 2025, a pour objet principal la modification du calendrier et des montants des paiements d'étapes liés aux jalons de développement, cliniques et réglementaires des produits issus de la collaboration. Il précise également certaines définitions relatives aux essais cliniques. Les autres termes et conditions de l'accord initial demeurent inchangés.

Le 16 décembre 2025, Collectis annonce la décision du tribunal arbitral rendue le 12 décembre 2025 concernant son litige avec Servier au sujet du contrat de licence de UCART19 V1 (ALLO-501). Le tribunal a résilié partiellement ce contrat pour UCART19 V1 et a demandé à Collectis d'entamer des négociations avec Allogene pour une licence directe, si Allogene en fait la demande. Toutes les autres demandes des parties ont été rejetées.

4.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes de l'exercice 2025 sont présentés selon les règles et méthodes du Plan Comptable Général 2025.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs futures sont susceptibles de différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, la société applique le règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Ce nouveau cadre entraîne notamment la modification de certaines présentations comptables, la mise à jour de la nomenclature des comptes ainsi que la nouvelle définition des éléments exceptionnels. Une présentation détaillée des effets de cette première application figure au point 3Bis.

4.2 1 Immobilisations incorporelles

La Société n'immobilise pas de frais de recherche et développement. L'intégralité des coûts de recherche est affectée en charges au compte de résultat.

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les marques et les brevets.

- Les logiciels sont amortis linéairement sur 1 à 3 ans.
- Les brevets acquis sont immobilisés et amortis sur la durée d'utilité de ces derniers au moment de l'acquisition et sur une durée maximale de 20 ans.

Les immobilisations incorporelles peuvent faire l'objet d'une dépréciation au cas par cas, lorsque leur valeur actuelle devient inférieure à leur valeur comptable. Les dépréciations sont directement inscrites à l'actif en diminution de la valeur des éléments correspondants.

Le règlement n°ANC-2015-06 du 23 novembre 2015, prévoit qu'à l'ouverture de l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2016, le mali technique de fusion comptabilisé dans les comptes annuels des entreprises industrielles et commerciales est affecté, opération par opération, aux actifs sous-jacents sur lesquels existent les plus-values latentes.

Selon l'affectation ainsi définie, le mali technique de fusion, et le cas échéant les dépréciations associées, sont reclassés au bilan dans les comptes prévus à cet effet. Le cas échéant, le mali technique de fusion est amorti ou déprécié de façon prospective.

N'étant pas rattachable à des actifs du bilan, ce mali demeure inscrit en fond commercial et a subi un test de dépréciation.

A partir du 1er Janvier 2025, La catégorie "Logiciel" est renommée "Solutions informatiques" afin de refléter la définition élargie introduite par le règlement ANC 2023-05 , qui englobe l'ensemble organisé de fonctionnalités logicielles constituant une solution informatique.

4.2 2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique (Prix d'achat et frais accessoires)

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire et selon la méthode des composants en fonction de la durée de vie restante. Les taux pratiqués sont les suivants :

- Matériel de laboratoire : 3 à 10 ans
- Matériel de bureau : 5 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier de bureau : 10 ans
- Agencement : 5 à 10 ans

4.2.3 Immobilisations financières

Les actifs financiers sont essentiellement constitués par :

- Les titres de participation ;

Les titres de participation correspondent aux titres des filiales détenus par la Société. Ces entités sont présentées dans le tableau des filiales et participations.

La valeur brute des titres de participations est constituée du coût d'achat de ces titres. Les frais d'acquisition sont pris en charge l'année où ils interviennent. A chaque clôture, une dépréciation est constituée lorsque la valeur brute des titres est supérieure à l'estimation de la valeur d'utilité des titres concernés.

- Les dépôts et cautionnements ;

Les autres immobilisations financières sont composées des dépôts de garantie liés à la location des locaux.

4.2.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas et sont dépréciées en fonction du risque évalué.

4.2.5 Disponibilités

Les disponibilités sont composées de liquidités sur des comptes courants bancaires, de valeurs mobilières de placement et de dépôts à terme.

4.2.6 Subventions et avances conditionnées

La Société bénéficie d'aides publiques sous forme de subventions d'exploitations ou d'avances conditionnées.

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la Société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres ».

4.2.7 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque la Société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

4.2.8 Engagements envers les salariés

Les salariés de la Société peuvent percevoir des indemnités lors de leur départ à la retraite.

Les engagements de retraite et assimilés au titre des indemnités de fin de carrière au 31 décembre 2025 ont été évalués par la méthode des unités de crédits projetés.

Le calcul se fait individu par individu. L'engagement de la Société est constitué de la somme des engagements individuels.

Les engagements envers les salariés ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information en engagement hors bilan.

4.2.9 Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de clôture. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au poste « Ecart de conversion ». Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risque, pour leur totalité.

4.2.10 Dettes

Les dettes sont évaluées à leur montant nominal.

4.2.11 Plan de souscription d'actions

Les instruments financiers donnant accès au capital sont inscrits dans les capitaux propres dans la rubrique « Primes d'émission, de fusion et d'apport » au prix d'attribution pour les Actions gratuites, à l'exercice pour les BSPCE et les

options de souscription. Pour les bons de souscription d'actions, la partie prime de souscription est inscrite au moment de la souscription, aux prix d'exercice au moment où cet événement intervient.

Lors de l'exercice de ces bons, la création des actions sous-jacentes est réalisée par une augmentation de capital.

4.2.12 La comptabilisation des frais d'augmentation de capital

Les frais liés aux augmentations de capital sont intégrés à la prime d'émission, afin de refléter plus fidèlement la valeur de notre capital social.

4.2.13 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Accords de collaboration et licences

La société a conclu des accords de licence et de collaboration en matière de recherche qui peuvent inclure des avances non remboursables, des paiements d'étape, des remboursements ou paiements forfaitaires de frais de R&D, des redevances sur les ventes futures, ou encore des titres de la société cliente.

La société analyse le nombre de prestations incluses dans chacun de ces accords, leur nature (prestation ponctuelle, continue, contrat long terme, ect) et les paiements attribués à chacune des prestations pour déterminer le rythme de reconnaissance du chiffre d'affaires.

Les paiements attribués à la vente de droits d'accès à la technologie en vertu d'accords de licences sont, en principe, comptabilisés en chiffre d'affaires de manière étalée sur la durée de la licence. Par exception, ces paiements peuvent être constatés en totalité dès la mise à disposition de la technologie dès lors qu'ils sont certains et que la société n'a plus d'obligation envers le client.

Les paiements attribués aux travaux de recherche exécutés par Collectis pour le compte du client sont comptabilisés en chiffre d'affaires de manière étalée sur la durée de la prestation effectuée à moins que ces prestations soient de nature ponctuelles.

Enfin, les paiements résultant des redevances découlent, selon les termes contractuels, du droit de la société à percevoir un pourcentage des ventes de produits réalisées par ses partenaires. Ils sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement selon les termes de l'accord de collaboration lorsque les ventes peuvent être déterminées de façon fiable et que la recouvrabilité des créances nées des redevances à percevoir est raisonnablement assurée.

Vente de produits et de services

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de produits et de services est comptabilisé lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. La société propose également à des clients des services de recherche qui sont comptabilisés en chiffre d'affaires lorsque les services sont rendus, soit en fonction du temps passé, soit de façon proportionnelle sur la durée du contrat en cas de paiement d'un montant fixe.

4.2.14 Crédit d'impôt recherche

Les entreprises qui engagent des dépenses répondant aux critères d'éligibilité bénéficient d'un crédit d'impôt, lequel peut être déduit de l'impôt sur les sociétés ou remboursé en cas de déficit fiscal. Ce crédit d'impôt est enregistré dans le poste « Impôts sur les sociétés » du bilan.

La société a recours ponctuellement au préfinancement du crédit d'impôt recherche (CIR) auprès d'un établissement spécialisé, permettant d'obtenir un financement équivalent à environ 80 % du montant déclaré. Cette opération est comptabilisée dans la rubrique « Emprunts et dettes financières » jusqu'à ce que l'administration fiscale procède au paiement de la créance, dans un délai fixé à trois ans après dépôt de la déclaration.

A ce titre le CIR 2022 fait actuellement l'objet d'un préfinancement à hauteur de 80 % de son montant. Cette démarche vise à anticiper les besoins de trésorerie nécessaires au financement des programmes de recherche et développement.

4.2.15 Résultat par action

Le résultat par action est calculé à partir du résultat et du nombre d'actions en circulation à la clôture de l'exercice.

4.3 Notes relatives à l'actif

4.3.1 Variation des immobilisations

Montants exprimés en euros	Valeur brute des immobilisations au 01/01/2025	Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations au 31/12/2025
		Par acquisitions, créations, apports	Transferts par virement de poste à poste	Par cessions, mises hors service, ou ajustement	Transferts par virement de poste à poste	
Solutions informatiques	321 025	-	-	-	-	321 025
Brevets	4 386 357	-	-	-	-	4 386 357
Licences biologiques	36 083	-	-	-	-	36 083
Fonds commercial	18 003 392	-	-	-	-	18 003 392
Immobilisations incorporelles en cours	566 341	-	-	-	566 341	-
Immobilisations incorporelles	23 313 198	-	-	-	566 341	22 746 857
Constructions - Installations générales	17 460 096	-	348 037	3 560	-	17 804 573
Installations techniques, matériels	10 081 504	525	766 433	1 389 949	-	9 458 515
Installations générales, agencements	9 526	-	-	-	9 526	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 056 921	-	65 212	266 689	-	1 855 443
Immobilisations corporelles en cours	104 381	1 036 849	566 341	-	1 170 156	537 415
Immobilisations corporelles	29 712 428	1 037 374	1 746 023	1 660 198	1 179 682	29 655 945
Participations	71 616 354	-	-	-	-	71 616 353
Autres titres immobilisés	60 042 064	-	-	60 042 064	-	-
Autres immobilisations financières	702 065	26 320	-	-	-	728 385
Immobilisations financières	132 360 484	26 320	-	60 042 064	-	72 344 740
Total	185 386 109	1 063 694	1 746 023	61 702 262	1 746 023	124 747 541

Le fonds commercial est constitué de 9,6 millions d'euros de mali à la suite de la fusion Collectis Therapeutics en 2014 et 8,4 millions d'euros de mali à la suite de la fusion de Collectis Bioresearch en 2015.

Le transfert des immobilisations en cours aux installations techniques, matériels de 0.8 millions d'euros correspond à la mise en service d'équipement dédié à la recherche.

Les 1,7 M€ de cession correspondent à la mise au rebut d'immobilisations identifiées lors de l'inventaire annuel.

Les titres de participation correspondent à 71,6 millions d'euros de titres Collectis Inc. détenus à 100% par Collectis SA.

La cession de 60 millions d'euros du poste « Autres titres immobilisés » concerne les titres de Cibus (anciennement Calyxt), qui ont été entièrement cédés au cours de l'exercice 2025.

4.3.2 Variation des amortissements

<i>Montants exprimés en euros</i>	Durée d'amortissement	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés au 01/01/2025	Dotations de l'exercice	Amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif	Amortissements cumulés au 31/12/2025
Solutions informatiques	1 à 3 ans	Linéaire	320 478	547	-	321 025
Brevets	10 à 12 ans	Linéaire	4 386 357	-	-	4 386 357
Licences biologiques	10 à 12 ans	Linéaire	36 083	-	-	36 083
Immobilisations incorporelles			4 742 918	547	-	4 743 465
Constructions	5 à 10 ans	Linéaire	11 384 415	1 733 324	2 906	13 114 833
Installations techniques, matériels	3 à 10 ans	Linéaire	7 352 975	1 174 560	1 277 490	7 250 045
Installations générales, agencements	5 à 10 ans	Linéaire	9 526	-	-	9 526
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 à 5 ans	Linéaire	1 655 632	147 657	266 689	1 536 599
Immobilisations corporelles			20 402 548	3 055 542	1 547 086	21 911 004
Total			25 145 466	3 056 088	1 547 086	26 654 469

L'impact de 1,5 M€ des amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif correspond à une diminution des amortissements liée à la mise au rebut d'immobilisations.

4.3.3 Filiales et participations

	Capital	Capitaux propres autres que le capital y compris le résultat	Quote-part du capital détenue %	Nombre d'actions	Valeurs des titres détenus		Bénéfice net ou perte 2025
					Valeurs brutes	Provisions constituées	
Renseignements concernant les filiales							
Collectis Inc	-	55 187 569	100%	1	71 614 001	16 877 837	1 500 552
Collectis Biologic Inc.	-	5 683 902	100%	1	-	-	2 409 230
Renseignements concernant les participations							
Primera			17%	234 570	2 346	-	

*Montants en dollar revalorisés au 31/12/2025 (Taux = 1,175)

Collectis SA est la société mère du groupe constitué par Collectis SA, Collectis Inc. et Collectis Biologics Inc. Elle établit les comptes consolidés du groupe. Ces comptes sont rendus publics et tenus à la disposition du public au siège social de Collectis SA, situé au 8 rue de la Croix-Jarry, 75013 Paris.

4.3.4 Dépréciation de l'actif immobilisé

<i>Montants exprimés en euros</i>	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Dépréciation des immobilisations incorporelles	8 416 064	-	-	-	8 416 064
Dépréciation des immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
Dépréciation des immobilisations financières	58 872 176	-	58 872 176	-	-
Dépréciation des titres de participations	16 300 024	577 813	-	-	16 877 837
Total	105 427 216	577 813	58 872 176	-	25 293 901
<i>-dont dotations et reprises financières</i>		577 813	58 872 176	-	

La reprise utilisée de la dépréciation des immobilisations financières fait suite à la vente de nos titres Cibus en 2025.

La provision pour dépréciation des titres de participations de 16,9 millions d'euros au 31 décembre 2025 correspond à la dépréciation de la filiale Collectis Inc.

4.3.5 Dépréciation de l'actif Circulant

<i>Montants exprimés en euros</i>	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Dépréciation des comptes clients	20 680 851	18 461	-	-	20 699 312
Total	20 680 851	18 461	-	-	20 699 312
<i>-dont dotations et reprises d'exploitation</i>		18 461	-	-	

La provision pour dépréciation des comptes clients correspond principalement à la dépréciation des créances envers la société Cytovia Therapeutics Inc.

4.3.6 Etat des créances par échéances

<i>Montants exprimés en euros</i>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Autres immobilisations financières	728 385	-	728 385	-
Total créances sur actif immobilisé	728 385	-	728 385	-
Clients et comptes rattachés	12 947 583	12 947 583	-	-
Clients douteux ou litigieux	20 005 200	20 005 200	-	-
Avance et acompte	337 844	337 844	-	-
Personnel et comptes rattachés	2 951	2 951	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 106 459	1 106 459	-	-
Crédit d'impôt recherche	23 604 574	6 562 319	17 042 255	-
Taxe sur la valeur ajoutée	1 001 600	1 001 600	-	-
Débiteurs divers	14 052	14 052	-	-
Charges constatées d'avance	2 768 748	2 617 084	151 663	-
Total créances sur actif circulant	61 789 010	44 595 092	17 193 919	-
Total	62 517 395	44 595 092	17 922 304	-

Les créances clients comprennent 8,9 millions d'euros de factures liées à l'un de nos contrats de collaboration pour des prestations effectuées en 2025.

Le poste des clients douteux intègre des factures litigieuses pour 19,9 millions d'euros envers la société Cytovia Therapeutics Inc. dépréciées en intégralité depuis l'exercice 2023 à la suite de la résiliation du contrat de partenariat.

La créance de crédit impôt recherche de 24 millions d'euros comprend les créances de crédit impôt recherche au titre des exercices 2022, 2023, 2024 et 2025 remboursables à 3 ans après dépôt de la liasse auprès de l'administration fiscale.

Le solde des charges constatées d'avance correspond à des prestations de services facturées avant leur réalisation et dont la fourniture interviendra ultérieurement.

4.4 Notes relatives au Passif

4.4.1 Capital social

Différentes catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			En fin d'exercice
		Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions	0,05	100 093 873	245 568	-	100 339 441

En 2025, plusieurs acquisitions d'actions gratuites ont conduit à la création d'actions sur l'exercice.

4.4.2 Variation des capitaux propres

Montants exprimés en euros	Capital Social	Primes d'émission	Reserves réglementées	Report à Nouveau	Résultat Net de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2024	5 004 694	252 760 467	91 071	-	(58 219 507)	199 636 725
Souscription/Exercice BSA	-	-	-	-	-	-
Exercice BSPCE/SO	679	28 472	-	-	-	29 151
Exercice/Attribution AGA	11 600	2 972	(14 572)	-	-	-
Levée de fonds	-	-	-	-	-	-
Boni fusion	-	-	-	-	-	-
Emission de BSA	-	9 750	-	-	-	9 750
Resultat de l'exercice	-	-	-	-	(61 849 605)	(61 849 605)
Affectation du résultat	-	(58 219 507)	-	-	58 219 507	-
Solde au 31/12/2025	5 016 972	194 582 154	76 500	-	(61 849 605)	137 826 021

En 2025, le résultat déficitaire de l'exercice 2024 de 58.2 millions d'euros a été affecté intégralement à la prime d'émission.

4.4.3 Autres fonds propres

Montants exprimés en euros	Montant au début de l'exercice	Augmentations au cours de l'exercice	Diminutions au cours de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Avances remboursables	4 649 438	139 584	-	4 789 022
Autres fonds propres	4 649 438	139 584	-	4 789 022

Les autres fonds propres correspondent aux encaissements d'avances remboursables BPI, y compris les intérêts capitalisés, qui représentent l'intégralité des augmentations de l'exercice.

4.4.4 Provisions

Montants exprimés en euros	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Amortissements dérogatoires	-	-	-	-	-
Total provisions réglementées	-	-	-	-	-
Provision pour litiges	705 170	227 904	62 221	31 836	839 017
Provisions pour impôts	-	-	-	-	-
Provisions pour perte de change	361 378	-	-	182 774	178 604
Provision pour charges	91 553	64 138	-	-	155 691
Total provisions pour risques et charges	1 158 101	292 042	62 221	214 610	1 173 312
Total	1 158 101	292 042	62 221	214 610	1 173 312
-dont dotations et reprises d'exploitation		292 042	62 222	31 836	
-dont dotations et reprises financières		-	-	182 774	

Les provisions pour risques et charges sont constituées majoritairement de provisions pour risques relatifs à des litiges avec des fournisseurs et prud'homaux.

4.4.5 Etat des dettes par échéances

<i>Montants exprimés en euros</i>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit :				
- à un an maximum à l'origine	-	-	-	-
- à plus d'un an à l'origine	50 528 600	3 472 590	47 056 010	-
Emprunts et dettes financières diverses	5 679 957	5 679 957	-	-
Total des emprunts et dettes financières	56 208 557	9 152 547	47 056 010	-
Fournisseurs et comptes rattachés	15 190 477	15 190 477	-	-
Fournisseurs groupe	11 075 489	11 075 489	-	-
Fournisseurs d'immobilisations et comptes rattachés	221 961	221 961	-	-
Total des dettes fournisseurs	26 487 926	26 487 926	-	-
Personnel et comptes rattachés	3 878 297	3 878 297	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 027 835	3 027 835	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	67 727	67 727	-	-
Autres impôts, taxes et versements assimilés	131 315	131 315	-	-
Autres dettes	25 834 668	25 834 668	-	-
Total	32 939 842	32 939 842	-	-
Total Dettes	115 636 326	68 580 315	47 056 010	-

Les emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit pour un montant de 50.5 millions d'euros correspondent à :

- Emprunt auprès de la Banque Européenne d'Investissement (tranches A, B et C) pour 47.0M€ dont 2.4M€ d'intérêts courus au 31 décembre 2025.
- Prêts Garantis par l'Etat auprès des banques partenaires pour un montant résiduel de 3.5M€ au 31 décembre 2025, dont le remboursement est échelonné jusqu'en 2026.

Les Emprunts et dettes financières diverses correspondent majoritairement au préfinancement par la BPI du crédit d'impôt recherche (CIR) au titre de l'exercice 2022 pour 5,3 millions d'euros. Ce préfinancement est limité à 80% du montant du CIR déclaré, il est fixé pour 3 ans avec un contrat renouvelable chaque année, en phase avec le délai de remboursement de la créance de CIR par les autorités fiscales.

Les autres dettes correspondent aux dettes intra-groupes envers les filiales dans le cadre des conventions de centralisation de trésorerie.

Les produits constatés d'avance incluent plusieurs facturations envers AstraZeneca dans le cadre de l'accord de collaboration, relatives aux paiements d'étape et des refacturations de frais de recherche et développement dont le chiffre d'affaires a été reconnu partiellement au 31 décembre 2025.

4.4.6 Charges constatées d'avance

<i>Montants exprimés en euros</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Charges d'exploitation	2 768 748	3 092 147
Charges financières	314 319	-
Charges exceptionnels	-	-
Total	3 083 067	3 092 147

Les charges constatées d'avance sont majoritairement constituées de 0,9 millions d'euros de charges de loyer facturées trimestriellement, de 0,4 millions d'euros de charges de licences annuelles et de 0,4 millions d'euros de primes d'assurance facturées en avance.

4.4.7 Produits constatés d'avance

<i>Montants exprimés en euros</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Produits d'exploitation	26 007 930	57 441 318
Produits financiers	-	-
Produits exceptionnels	-	-
Total	26 007 930	57 441 318

Les produits constatés d'avance incluent plusieurs facturations envers AstraZeneca dans le cadre de l'accord de collaboration, relatives aux paiements d'étape et des refacturations de frais de recherche et développement dont le chiffre d'affaires a été reconnu partiellement au 31 décembre 2025.

4.5 Notes relatives au compte de résultat

4.5.1 Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

<i>Montants exprimés en euros</i>	2025	2024
France	50 845 999	5 075 834
Etranger		25 205 611
Total	50 845 999	30 281 445

En 2025, les plans de recherche avec AstraZeneca ont permis la facturation de paiements intermédiaires et la refacturation des coûts prévus au contrat. Les revenus sont enregistrés dans les comptes en fonction de l'avancement des projets, représentant ainsi 48,8 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2025.

4.5.2 Produits à recevoir

<i>Montants exprimés en euros</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Créances clients et comptes rattachés	3 335 311	1 385 163
Autres créances	1 105 516	130 472
Disponibilité - Interêts à recevoir	3 489 452	4 801 729
Total	7 930 279	6 317 365

Les créances clients correspondent à des factures à établir.

Les autres créances correspondent à des charges sociales indûment versées en attente de remboursement par l'Urssaf à hauteur de 1,06 M€ et d'indemnités journalières de la sécurité sociale en attente de remboursement à hauteur de 0,05 M€

Les disponibilités sont des intérêts courus à recevoir sur les placements financiers.

4.5.3 Charges à payer

<i>Montants exprimés en euros</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Emprunts et dettes financières divers	2 400 788	2 246 187
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 245 175	21 989 698
Dettes fiscales et sociales	5 851 805	5 155 512
Autres dettes	463 528	276 293
Total	28 961 296	27 421 503

Les dettes financières correspondent principalement aux intérêts courus du prêt BEI pour 2,4M€, ainsi que les intérêts des PGE.

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés correspondent à des factures non parvenues, dont 11,1 millions d'euros de factures non parvenues intra-groupe.

Les dettes fiscales et sociales correspondent majoritairement à des dettes envers le personnel ou les organismes sociaux.

4.5.4 Honoraires des commissaires aux comptes

<i>Montants exprimés en euros</i>	KPMG	JMH
Honoraire afférents à la certification des comptes	754 500	62 500
Honoraires afférent aux services autres	12 631	-
Total	767 131	62 500

4.5.5 Autres produits d'exploitation

<i>Montants exprimés en euros</i>	2025	2024
Prestations diverses	502 209	441 816
Total	502 209	441 816

4.5.6 Charges de personnel

<i>Montants exprimés en euros</i>	2025	2024
Salaires et traitements	14 845 251	13 283 071
Charges sociales et fiscales	7 315 115	6 518 726
Total	22 160 366	19 801 797

L'augmentation de la masse salariale est principalement liée à l'évolution de l'effectif moyen en hausse entre 2024 et 2025 qui passe ainsi de 146 à 155.

Le montant des charges sociales 2025 indiqué dans le tableau ci-dessus ne tient pas compte des remboursements de charges sociales pour un montant comptabilisé d'environ 2,7M€ sur l'exercice.

4.5.7 Frais de recherche et développement

Le montant des frais de recherche et développement enregistré en charge au cours de l'exercice 2025 représente 44,04 millions d'euros.

4.6 Informations relatives à la fiscalité

4.6.1 Crédit d'impôt

<i>Montants exprimés en euros</i>	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Crédit d'impôt recherche	5 882 862	5 957 690
Autres crédits d'impôts	-	-
Total	5 882 862	5 957 690

Collectis recourt ponctuellement au préfinancement du crédit d'impôt recherche afin d'anticiper la trésorerie nécessaire au financement des programmes R&D ; à ce titre, le CIR 2022 fait actuellement l'objet d'un préfinancement à hauteur de 80 % de son montant, le remboursement par l'État n'intervenant que trois ans après le dépôt de la déclaration.

4.6.2 Impôts sur les bénéfices

<i>Montants exprimés en euros</i>	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat courant	(67 732 467)	(5 882 862)	(61 849 605)
Résultat exceptionnel	-	-	-
Total	(67 732 467)	(5 882 862)	(61 849 605)

⁽¹⁾ La créance d'impôt constatée a pour origine le crédit d'impôt recherche

Les déficits restant à reporter au 31 décembre 2025 s'élèvent à 660.81 millions d'euros.

4.7 Engagements hors bilan

Les engagements donnés par la Société n'apparaissant pas au bilan sont les suivants.

La Société s'est engagée auprès de ses contreparties bancaires à convertir un montant maximum de 29 millions de dollars en euros au cours de l'exercice 2026, dans le cadre des instruments de couverture en cours.

L'engagement de location des locaux de la Société, à Paris, dans le cadre d'un bail 6-9, s'élevant à 8 078 099 d'euros.

Les engagements de retraite au 31 décembre 2025 s'élèvent à 1 131 332 d'euros. La Société a retenu, dans l'évaluation des engagements de retraite, les hypothèses suivantes :

- un taux de rotation du personnel dépendant de l'ancienneté de 2% à 25% par an ;
- une augmentation annuelle des salaires de 2,5% ;
- un taux de charges sociales patronales de 47,1% ;
- un âge de départ en retraite de 66 ans ;

- un taux d'actualisation de 3,81%.
- Table d'indemnité : Indemnité de départ à la retraite volontaire

Collectis s'est engagé à garantir le paiement des loyers de New York en cas d'insolvabilité de Collectis Inc. et Roseville en cas d'insolvabilité de Cibus pour les montants respectifs de 13.2 millions d'euros et 16.9 millions d'euros.

Les contrats de crédit-bail sont essentiellement constitués par du matériel de laboratoire :

	Restant à payer	Prix d'achat résiduel
Crédit bail mobilier	70 593	16 989
Total	70 593	16 989

<i>Montants exprimés en euros</i>	Valeur à la signature du contrat	Coût d'entrée de l'actif	Dotations aux amortissements théoriques		Valeur nette
			De l'exercice	Cumulées	
Matériel industriel	1 688 634,55	1 688 634,55	26 816,21	1 473 735,35	214 899,20
Matériel de bureau	90 654,31	90 654,31	1 962,12	53 989,21	36 665,10
Total	1 688 634,55	1 688 634,55	26 816,21	1 473 735,35	214 899,20

<i>Montants exprimés en euros</i>	Redevance payées		Redevance restant à payer			Prix d'achat résiduel
	De l'exercice	Cumulées	Moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	
Matériel industriel	251 857,78	1 659 721,94	60 508,68	10 084,78	-	16 988,76
Matériel de bureau	34 746,00	71 075,00	21 416,00	32 124,00	-	-
Total	251 857,78	1 659 721,94	60 508,68	10 084,78	-	16 988,76

4.8 Informations relatives à l'effectif

4.8.1 L'effectif moyen

Les effectifs moyens de la Société au cours des exercices 2025 et 2024 sont les suivants :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Cadres	128	120
Ouvriers et employés	27	26
Total	155	146

4.8.2 Instruments financiers donnant accès au capital

	Date d'attribution	Type	Nombre de bons/options/actions restants au 01/01/2025	Nombre de bons/options/actions Attribués/caducs/exercés	Nombre de bons/options/actions restants au 31/12/2025	Maximum d'actions pouvant être émises au 31/12/2025	Prix d'exercice en euros
(1)	24/03/2015	Options de souscriptions	1 336 826	(1 336 826)	-	-	38,45
(2)	27/03/2015	BSA	50 000	(50 000)	-	-	38,45
(3)	08/09/2015	BSA	74 200	(74 200)	-	-	28,01
(4)	08/09/2015	Options de souscriptions	1 301 000	(1 301 000)	-	-	27,55
(5)	14/03/2016	BSA	66 675	(40 175)	26 500	28 090	27,37
(6)	14/03/2016	Options de souscriptions	1 261 336	-	1 261 336	1 337 016	22,44
(7)	28/10/2016	BSA	68 000	(40 000)	28 000	29 680	18,68
(8)	28/10/2016	Options de souscriptions	1 440 646	(2 704)	1 437 942	1 524 220	17,90
(9)	11/10/2017	BSA	80 000	(40 000)	40 000	42 400	24,34
(10)	11/10/2017	Options de souscriptions	665 000	-	665 000	704 900	22,57
(11)	08/10/2018	Options de souscriptions	5 000	-	5 000	5 300	24,80
(12)	24/04/2019	Options de souscriptions	904 291	(10 500)	893 791	947 418	18,25
(13)	06/11/2019	Options de souscriptions	30 000	-	30 000	31 800	11,06
(14)	20/07/2020	Options de souscriptions	17 000	-	17 000	18 020	15,12
(15)	05/08/2020	Options de souscriptions	114 000	-	114 000	120 840	14,62
(16)	05/11/2020	Options de souscriptions	20 500	-	20 500	21 730	14,62
(17)	04/03/2021	Options de souscriptions	654 881	(14 780)	640 101	678 508	19,44
(18)	05/03/2021	Actions gratuites	788	(788)	-	-	12,69
(19)	13/04/2021	Options de souscriptions	27 465	-	27 465	29 113	16,07
(20)	12/05/2021	Options de souscriptions	2 844	(2 844)	-	-	14,36
(21)	28/05/2021	Options de souscriptions	25 000	-	25 000	26 500	12,69
(22)	30/09/2021	Options de souscriptions	450	-	450	477	11,51
(23)	25/11/2021	Options de souscriptions	3 094	(3 094)	-	-	8,81
(24)	03/03/2022	Actions gratuites	192 480	(192 480)	-	-	2,74
(25)	03/03/2022	Options de souscriptions	499 045	-	499 045	528 988	4,41
(26)	29/03/2022	Actions gratuites	2 014	(2 014)	-	-	4,09
(27)	29/03/2022	Options de souscriptions	3 400	-	3 400	3 604	3,96
(28)	24/05/2022	Actions gratuites	34 856	(34 856)	-	-	3,27
(29)	24/05/2022	Options de souscriptions	37 580	-	37 580	39 835	3,48

Date d'attribution	Type	Nombre de bons/options/actions restants au 01/01/2025	Nombre de bons/options/actions Attribués/caducs/exercés	Nombre de bons/options/actions restants au 31/12/2025	Maximum d'actions pouvant être émises au 31/12/2025	Prix d'exercice en euros	
(30)	19/12/2022	Actions gratuites	1 606	(1 606)	-	-	1,91
(31)	19/12/2022	Options de souscriptions	1 255	(1 255)	-	-	2,09
(32)	24/01/2023	Actions gratuites	277 538	(25 592)	251 946	251 946	3,09
(33)	24/01/2023	Options de souscription	1 084 941	-	1 084 941	1 150 037	3,17
(34)	04/05/2023	Options de souscription	355 650	(300)	355 350	376 671	1,80
(35)	26/06/2023	Options de souscription	46 753	(4 656)	42 097	44 622	1,74
(36)	25/01/2024	Options de souscription	1 412 476	-	1 412 476	1 497 225	2,60
(37)	15/05/2024	Options de souscription	571 625	(37 275)	534 350	534 350	2,82
(38)	26/06/2024	Options de souscription	556 562	(10 926)	545 636	545 636	2,07
(39)	07/08/2024	Options de souscription	100 000	-	100 000	100 000	1,90
(40)	05/09/2024	Options de souscription	21 000	-	21 000	21 000	2,08
(41)	04/11/2024	Options de souscription	19 675	(9 800)	9 875	9 875	1,70
(42)	30/01/2025	Options de souscription	-	3 851 783	3 851 783	3 851 783	1,56
(43)	13/03/2025	Options de souscription	-	1 781 525	1 781 525	1 781 525	1,26
(44)	23/06/2025	Options de souscription	-	471 600	471 600	471 600	1,28
(45)	04/08/2025	BSA	-	75 000	75 000	75 000	2,59
(46)	07/11/2025	Options de souscription	-	132 000	132 000	132 000	3,07
(47)	09/12/2025	Options de souscription	-	20 000	20 000	20 000	4,07
Total		13 367 452	3 094 237	16 461 689	16 981 708		

- (1) Le Conseil a décidé le 24 mars 2015 l'attribution de 2 000 000 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6,25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (2) Le Conseil a décidé le 27 mars 2015 l'attribution de 200 000 BSA au profit d'administrateurs de la société. Les BSA attribués seront exerçables à hauteur d'un tiers des BSA à l'expiration de chaque année écoulée à compter de leur émission, sous réserve de la présence continue du bénéficiaire au conseil d'administration. Les BSA qui n'auront pas été exercés dans une période de 10 ans seront caducs.
- (3) Le Conseil a décidé le 8 septembre 2015 l'attribution de 274 200 BSA au profit d'administrateurs de la société. Les BSA attribués seront exerçables à hauteur d'un tiers des BSA à l'expiration de chaque année écoulée à compter de leur émission, sous réserve de la présence continue du bénéficiaire au conseil d'administration. Les BSA qui n'auront pas été exercés dans une période de 10 ans seront caducs.
- (4) Le Conseil a décidé le 8 septembre 2015 l'attribution de 1 982 300 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6,25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (5) Le Conseil a décidé le 14 mars 2016 l'attribution de 229 361 BSA au profit d'administrateurs de la société. Les BSA attribués seront exerçables à hauteur d'un tiers des BSA à l'expiration de chaque année écoulée à compter de leur émission, sous réserve de la présence continue du bénéficiaire au conseil d'administration. Les BSA qui n'auront pas été exercés dans une période de 10 ans seront caducs.
- (6) Le Conseil a décidé le 14 mars 2016 l'attribution de 2 060 602 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6,25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (7) Le Conseil a décidé le 28 octobre 2016 l'attribution de 188 000 BSA au profit d'administrateurs de la société. Les BSA attribués seront exerçables à hauteur d'un tiers des BSA à l'expiration de chaque année écoulée à compter de leur émission, sous réserve de la présence continue du bénéficiaire au conseil d'administration. Les BSA qui n'auront pas été exercés dans une période de 10 ans seront caducs.
- (8) Le Conseil a décidé le 28 octobre 2016 l'attribution de 2 773 028 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6,25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (9) Le Conseil a décidé le 11 octobre 2017 l'attribution de 240 000 BSA au profit d'administrateurs de la société. Les BSA attribués seront exerçables à hauteur d'un tiers des BSA à l'expiration de chaque année écoulée à compter de leur émission, sous réserve de la présence continue du bénéficiaire au conseil d'administration. Les BSA qui n'auront pas été exercés dans une période de 10 ans seront caducs.

- (10) Le Conseil a décidé le 11 octobre 2017 l'attribution de 1 220 000 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6,25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (11) Le Conseil a décidé le 8 octobre 2018 l'attribution de 100 000 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6,25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (12) Le Conseil a décidé le 24 avril 2019 l'attribution de 1 562 800 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6,25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (13) Le Conseil a décidé le 6 novembre 2019 l'attribution de 55 000 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6,25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leurs attributions, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (14) Le Conseil a décidé le 20 juillet 2020 l'attribution de 17 000 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6,25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (15) Le Conseil a décidé le 05 août 2020 l'attribution de 212 000 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6,25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (16) Le Conseil a décidé le 5 novembre 2020 l'attribution de 28 000 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6,25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (17) Le Conseil a décidé le 4 mars 2021 l'attribution de 924 520 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6,25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (18) Le Conseil a décidé le 5 mars 2021 l'attribution de 210 541 actions gratuites attribuées au profit de salariés du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à l'issue d'une période de 3 ans à compter du 5 Mars 2021 et sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date. Le Conseil a également décidé l'attribution de 103 000 actions gratuites attribuées au profit de salariés du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à hauteur de 33% à l'issue d'une période de 3 ans à compter du 5 Mars 2021, sous réserve que la trésorerie du groupe soit en ligne ou supérieur avec le budget y afférent, 34% à la date de réalisation de l'entrée en phase pivot d'un produit candidat UCART avant le 5 mars 2024, 33% à la date de libération du premier lot du produit candidat Collectis fabriqué par l'unité de production Raleigh sous réserve que celle-ci intervienne avant le 5 mars 2024.
- (19) Le Conseil a décidé le 13 avril 2021 l'attribution de 27 465 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6,25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (20) Le Conseil a décidé le 12 mai 2021 l'attribution de 3 500 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6,25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (21) Le Conseil a décidé le 28 mai 2021 l'attribution de 35 000 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6,25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (22) Le Conseil a décidé le 30 septembre 2021 l'attribution de 25 950 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6,25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (23) Le Conseil a décidé le 25 novembre 2021 l'attribution de 4 500 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6,25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (24) Le Conseil a décidé le 3 mars 2022 l'attribution de 274 551 actions gratuites attribuées au profit de salariés du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à hauteur de 33% à l'issue d'une période de 3 ans à compter du 3 mars 2022, sous réserve que la trésorerie du groupe soit en ligne ou supérieur avec le budget y afférent, 34% à la date de réalisation de l'entrée en phase pivot d'un produit candidat UCART avant le 3 Mars 2025, 33% à la date de libération du premier lot du produit candidat Collectis fabriqué par l'unité de production Raleigh sous réserve que celle-ci intervienne avant le 3 Mars 2025 et sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (25) Le Conseil a décidé le 03 mars 2022 l'attribution de 709 204 options de souscription d'action au profit de salariés et d'administrateurs du groupe. 629 165 de ces options pourront être exercées à hauteur de 33% à partir du 3 mars 2023 dont 11% sous réserve de données cliniques suffisante pour une prise de décision sur un produit clinique Ucart d'ici cette date, 11% si la libération d'un lot de produit Ucart par le site de production situé à Raleigh a été réalisée d'ici cette date, et 11% si la trésorerie du groupe au 31 décembre 2022 est au moins égale au budget approuvé par le conseil d'administration, puis 34% à partir du 3 mars 2024 dont 12% sous réserve de données cliniques suffisantes pour engager ou pas une phase clinique d'expansion d'un produit UCART, 11% si la libération d'un lot de produit Ucart par le site de production situé à Raleigh a été réalisée d'ici cette date, 11% si la trésorerie du groupe au 31 décembre 2023 est au moins égale au budget approuvé par le conseil d'administration, puis 33% à partir du 3 mars 2025 dont 11% sous réserve de données cliniques suffisantes afin d'engager ou pas une phase clinique pivot d'un produit UCART d'ici cette date, 11% si la libération d'un lot de produit Ucart par le site de production situé à Raleigh a été réalisée d'ici cette date, et 11% si la trésorerie du groupe au 31 décembre 2024 est au moins égale au budget approuvé par le conseil d'administration et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date. Les 80 039 autres options de souscription pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6,25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (26) Le Conseil a décidé le 29 mars 2022 l'attribution de 1 900 actions gratuites attribuées au profit d'un salarié du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à l'issue d'une période de 3 ans à compter du 29 mars 2022, sous réserve de la présence du bénéficiaire au sein du groupe à cette date.
- (27) Le Conseil a décidé le 29 mars 2022 l'attribution de 3 400 options de souscription d'action au profit d'un salarié du groupe qui pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6,25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence du bénéficiaire au sein du groupe à cette date.
- (28) Le Conseil a décidé le 24 mai 2022 l'attribution de 44 659 actions gratuites attribuées au profit de salariés du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à hauteur de 33% à l'issue d'une période de 3 ans à compter du 24 Mai 2022, sous réserve que la trésorerie du groupe soit en ligne ou supérieur avec le budget y afférent, 34% à la date de réalisation de l'entrée en phase pivot d'un produit candidat UCART avant le 24 Mai 2025, 33%

- à la date de libération du premier lot du produit candidat Cellectis fabriqué par l'unité de production Raleigh sous réserve que celle-ci intervienne avant le 24 Mai 2025 et sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (29) Le Conseil a décidé le 24 mai 2022 l'attribution de 42 580 options de souscription d'action au profit de salariés et du groupe. 40 000 de ces options pourront être exercées à hauteur de 33% à partir du 24 Mai 2023 dont 11% sous réserve de données cliniques suffisantes pour une prise de décision sur un produit clinique Ucart d'ici cette date, 11% si la libération d'un lot de produit Ucart par le site de production situé à Raleigh a été réalisée d'ici cette date, et 11% si la trésorerie du groupe au 31 décembre 2022 est au moins égale au budget approuvé par le conseil d'administration, puis 34% à partir du 24 Mai 2024 dont 12% sous réserve de données cliniques suffisantes pour engager ou pas une phase clinique d'expansion d'un produit UCART, 11% si la libération d'un lot de produit Ucart par le site de production situé à Raleigh a été réalisée d'ici cette date 11% si la trésorerie du groupe au 31 décembre 2023 est au moins égale au budget approuvé par le conseil d'administration, puis 33% à partir du 24 Mai 2025 dont 11% sous réserve de données cliniques suffisantes afin d'engager ou pas une phase clinique pivot d'un produit UCART d'ici cette date, 11% si la libération d'un lot de produit Ucart par le site de production situé à Raleigh a été réalisée d'ici cette date, et 11% si la trésorerie du groupe au 31 décembre 2024 est au moins égale au budget approuvé par le conseil d'administration et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date. Les 2 580 autres options de souscription pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6,25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (30) Le Conseil a décidé le 19 décembre 2022 l'attribution de 2 960 actions gratuites attribuées au profit de salariés du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à l'issue d'une période de 3 ans à compter du 19 Décembre 2022, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (31) Le Conseil a décidé le 19 décembre 2022 l'attribution de 2 065 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe qui pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6,25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (32) Le Conseil a décidé le 24 janvier 2023 l'attribution de 340 750 actions gratuites attribuées au profit de salariés du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à l'issue d'une période de 3 ans à compter du 24 Janvier 2023, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (33) Le Conseil a décidé le 24 janvier 2023 l'attribution de 1 417 321 options de souscription d'action au profit de salariés et du groupe. 1 239 821 de ces options pourront être exercées à hauteur de 33% à partir du 24 Janvier 2024 dont 11% sous réserve de données cliniques suffisantes pour une prise de décision sur un produit clinique Ucart d'ici cette date, 11% si la libération d'un lot de produit Ucart par le site de production situé à Raleigh a été réalisée d'ici cette date, et 11% si la trésorerie du groupe au 31 décembre 2023 est au moins égale au budget approuvé par le conseil d'administration, puis 34% à partir du 24 Janvier 2025 dont 12% sous réserve de données cliniques suffisantes pour engager ou pas une phase clinique d'expansion d'un produit UCART, 11% si la libération d'un lot de produit Ucart par le site de production situé à Raleigh a été réalisée d'ici cette date 11% si la trésorerie du groupe au 31 décembre 2024 est au moins égale au budget approuvé par le conseil d'administration, puis 33% à partir du 24 Janvier 2026 dont 11% sous réserve de données cliniques suffisantes afin d'engager ou pas une phase clinique pivot d'un produit UCART d'ici cette date, 11% si la libération d'un lot de produit Ucart par le site de production situé à Raleigh a été réalisée d'ici cette date, et 11% si la trésorerie du groupe au 31 décembre 2025 est au moins égale au budget approuvé par le conseil d'administration et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date. Les 177 500 autres options de souscription pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6,25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (34) Le Conseil a décidé le 4 mai 2023 l'attribution de 358 100 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. 260 000 de ces options pourront être exercées à hauteur de 33% à partir du 4 Mai 2024 dont 11% sous réserve de données cliniques suffisantes pour une prise de décision sur un produit clinique Ucart d'ici cette date, 11% si la libération d'un lot de produit Ucart par le site de production situé à Raleigh a été réalisée d'ici cette date, et 11% si la trésorerie du groupe au 31 décembre 2023 est au moins égale au budget approuvé par le conseil d'administration, puis 34% à partir du 4 Mai 2025 dont 12% sous réserve de données cliniques suffisantes pour engager ou pas une phase clinique d'expansion d'un produit UCART, 11% si la libération d'un lot de produit Ucart par le site de production situé à Raleigh a été réalisée d'ici cette date 11% si la trésorerie du groupe au 31 décembre 2024 est au moins égale au budget approuvé par le conseil d'administration, puis 33% à partir du 4 Mai 2026 dont 11% sous réserve de données cliniques suffisantes afin d'engager ou pas une phase clinique pivot d'un produit UCART d'ici cette date, 11% si la libération d'un lot de produit Ucart par le site de production situé à Raleigh a été réalisée d'ici cette date, et 11% si la trésorerie du groupe au 31 décembre 2025 est au moins égale au budget approuvé par le conseil d'administration et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date. Les 98 100 autres options de souscription pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6,25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (35) Le Conseil a décidé le 26 Juin 2023 l'attribution de 55 690 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe qui pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6,25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (36) Le Conseil a décidé le 25 janvier 2024 l'attribution de 1 682 476 options de souscription au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 33% à partir du 25 janvier 2025 dont 11% sous réserve de données cliniques suffisantes pour une prise de décision sur un produit candidat, d'ici cette date, 11% si la libération d'un lot de matériel de départ ou un lot de produit Ucart ai été réalisée d'ici cette date, et 11% si la trésorerie du groupe au 31 décembre 2024 est au moins égale à 90% du budget approuvé par le conseil d'administration, puis 34% à partir du 25 janvier 2026 dont 12% sous réserve de données cliniques suffisantes pour une prise de décision sur un produit candidat, d'ici cette date, 11% si la libération d'un lot de matériel de départ ou un lot de produit Ucart ai été réalisée d'ici cette date, 11% si la trésorerie du groupe au 31 décembre 2025 est au moins égale à 90% du budget approuvé par le conseil d'administration, puis 33% à partir du 25 janvier 2027 dont 11% sous réserve de données cliniques suffisantes pour une prise de décision sur un produit candidat, d'ici cette date, 11% si la libération d'un lot de matériel de départ ou un lot de produit Ucart ai été réalisée d'ici cette date, et 11% si la trésorerie du groupe au 31 décembre 2026 est au moins égale à 90% du budget approuvé par le conseil d'administration et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (37) Le Conseil a décidé le 15 mai 2024 l'attribution de 645 250 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe qui pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6,25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (38) Le Conseil a décidé le 26 juin 2024 l'attribution de 587 562 options de souscription au profit d'un salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 33% à partir du 26 juin 2025 dont 11% sous réserve de données cliniques suffisantes pour une prise de décision sur un produit candidat, d'ici cette date, 11% si la libération d'un lot de matériel de départ ou un lot de produit Ucart ai été réalisée d'ici cette date, et 11% si la trésorerie du groupe au 31 décembre 2024 est au moins égale à 90% du budget approuvé par le conseil d'administration, puis 34% à partir du 26 juin 2026 dont 12% sous réserve de données cliniques suffisantes pour une prise de décision sur un produit candidat, d'ici cette date, 11% si la libération d'un lot de matériel de départ ou un lot de produit Ucart ai été réalisée d'ici cette date, 11% si la trésorerie du groupe au 31 décembre 2025 est au

- moins égale à 90% du budget approuvé par le conseil d'administration, puis 33% à partir du 26 juin 2027 dont 11% sous réserve de données cliniques suffisantes pour une prise de décision sur un produit candidat, d'ici cette date, 11% si la libération d'un lot de matériel de départ ou un lot de produit Ucart ai été réalisée d'ici cette date, et 11% si la trésorerie du groupe au 31 décembre 2026 est au moins égale à 90% du budget approuvé par le conseil d'administration et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (39) Le Conseil a décidé le 7 août 2024 l'attribution de 587 562 options de souscription au profit d'un salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 33% à partir du 7 août 2025 dont 11% sous réserve de données cliniques suffisantes pour une prise de décision sur un produit candidat, d'ici cette date, 11% si la libération d'un lot de matériel de départ ou un lot de produit Ucart ai été réalisée d'ici cette date, et 11% si la trésorerie du groupe au 31 décembre 2024 est au moins égale à 90% du budget approuvé par le conseil d'administration, puis 34% à partir du 7 août 2026, dont 12% sous réserve de données cliniques suffisantes pour une prise de décision sur un produit candidat, d'ici cette date, 11% si la libération d'un lot de matériel de départ ou un lot de produit Ucart ai été réalisée d'ici cette date, 11% si la trésorerie du groupe au 31 décembre 2025 est au moins égale à 90% du budget approuvé par le conseil d'administration, puis 33% à partir du 7 août 2027 dont 11% sous réserve de données cliniques suffisantes pour une prise de décision sur un produit candidat, d'ici cette date, 11% si la libération d'un lot de matériel de départ ou un lot de produit Ucart ai été réalisée d'ici cette date, et 11% si la trésorerie du groupe au 31 décembre 2026 est au moins égale à 90% du budget approuvé par le conseil d'administration et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (40) Le Conseil a décidé le 5 septembre 2024 l'attribution de 21 000 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe qui pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6,25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (41) Le Conseil a décidé le 4 novembre 2024 l'attribution de 19 675 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe qui pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6,25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (42) Le Conseil a décidé le 30 janvier 2025 l'attribution de 3 851 783 options de souscription au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 33% à partir du 30 janvier 2026 dont 11% sous réserve de données cliniques suffisantes pour une prise de décision sur un produit candidat, d'ici cette date, 11% si la libération d'un lot de matériel de départ ou de produit intervenu en partenariat ai été fabriqué d'ici cette date, et 11% si la trésorerie du groupe au 31 décembre 2025 est au moins égale à 90% du budget approuvé par le conseil d'administration, puis 34% à partir du 30 janvier 2027 dont 12% sous réserve de données cliniques suffisantes pour une prise de décision sur un produit candidat, d'ici cette date, 11% si la libération d'un lot de matériel de départ ou de produit interneou en partenariat ai été fabriqué d'ici cette date, 11% si la trésorerie du groupe au 31 décembre 2026 est au moins égale à 90% du budget approuvé par le conseil d'administration, puis 33% à partir du 30 janvier 2028 dont 11% sous réserve de données cliniques suffisantes pour une prise de décision sur un produit candidat, d'ici cette date, 11% si la libération d'un lot de matériel de départ ou de produit interneou en partenariat ai été fabriqué d'ici cette date, et 11% si la trésorerie du groupe au 31 décembre 2027 est au moins égale à 90% du budget approuvé par le conseil d'administration et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (43) Le Conseil a décidé le 13 mars 2025 l'attribution de 1 866 150 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe qui pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6,25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (44) Le Conseil a décidé le 23 Juin 2025 l'attribution de 476 100 options de souscription au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercées à hauteur de 33% à partir du 20 juin 2026 dont 11% sous réserve de données cliniques suffisantes pour une prise de décision sur un produit candidat, d'ici cette date, 11% si la libération d'un lot de matériel de départ ou de produit intervenu en partenariat ai été fabriqué d'ici cette date, et 11% si la trésorerie du groupe au 31 décembre 2025 est au moins égale à 90% du budget approuvé par le conseil d'administration, puis 34% à partir du 20 juin 2027 dont 12% sous réserve de données cliniques suffisantes pour une prise de décision sur un produit candidat, d'ici cette date, 11% si la libération d'un lot de matériel de départ ou de produit interneou en partenariat ai été fabriqué d'ici cette date, 11% si la trésorerie du groupe au 31 décembre 2026 est au moins égale à 90% du budget approuvé par le conseil d'administration, puis 33% à partir du 20 juin 2028 dont 11% sous réserve de données cliniques suffisantes pour une prise de décision sur un produit candidat, d'ici cette date, 11% si la libération d'un lot de matériel de départ ou de produit interneou en partenariat ai été fabriqué d'ici cette date, et 11% si la trésorerie du groupe au 31 décembre 2027 est au moins égale à 90% du budget approuvé par le conseil d'administration et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (45) Le Conseil a décidé le 4 août 2025 l'attribution de 75 000 BSA au profit d'un prestataire de service de l'entreprise. qui pourront être exercées à hauteur de 25% à partir du 16 octobre 2026, puis 6,25% le dernier jour de chaque trimestre civil écoulé à partir du 16 octobre 2026 chaque trimestre. Les bons devront être exercés au plus tard le 4 août 2035.
- (46) Le Conseil a décidé le 7 novembre 2025 l'attribution de 132 000 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe qui pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6,25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (47) Le Conseil a décidé le 9 décembre 2025 l'attribution de 20 000 options de souscription d'action au profit d'un salarié du groupe qui pourront être exercées à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6,25% chaque trimestre et ce au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence du bénéficiaire au sein du groupe à cette date.

La Société a versé 402 563 euros à l'Urssaf au titre des charges sociales liées à l'attribution d'options de souscription, ces charges étant exigibles lors de l'attribution. Par ailleurs, un montant de 65 533 euros a été acquitté en 2025 au titre des charges sociales dues lors l'acquisition d'actions gratuites (AGA). Enfin, une dette de 155 690 euros de charges sociales reste à payer au 31 décembre 2025, correspondant aux actions gratuites attribuées en 2023 mais non encore acquises par les bénéficiaires (actions non vestées).

4.9 Rémunération des organes de direction

En incluant les primes annuelles, les rémunérations des organes de direction de la Société au cours de l'exercice 2025 s'élèvent à 2 048K€ incluant 664K€ de charges sociales.

Des jetons de présence ont été attribués aux membres du Conseil d'Administration pour l'année 2025, ce montant s'élève à 612 K€ incluant 102K€ de charges sociales.

4.10 Evènements postérieurs à la clôture

Le 30 janvier 2026, l'échéance de remboursement de l'accord d'avance avec Bpifrance, relatif au cofinancement partiel du programme de R&D eti-cel et des activités CMC associées, a été prolongée de 18 mois, la date de remboursement de la première échéance étant désormais fixée au 30 septembre 2029.

4.11 Transactions avec les parties liées

En 2025, les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

4.12 Gestion des risques financiers

Nous sommes exposés aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

4.12.1 Risque de change

Une partie de nos revenus est générée dans des devises autres que l'euro. Bien que notre stratégie soit de privilégier l'euro dans nos transactions lorsque nous signons des contrats, certains accords ont été exprimés en dollars américains (Allogene Therapeutics, Inc. et AstraZeneca).

Au 31 décembre 2025, 82% de notre trésorerie et équivalents de trésorerie sont libellés en dollars américains. Au 31 décembre 2024, 85% de notre trésorerie et équivalents de trésorerie étaient libellés en dollars américains. Au 31 décembre 2025 nous détenons des instruments dérivés pour couvrir les risques de change sur une partie de nos besoins en euros prévus en 2026 et minimiser le coût de la couverture. Les flux à venir relatifs aux instruments dérivés encore en cours au 31 décembre 2025, et à échéance en 2026, n'ont pas d'impact sur les états financiers de l'exercice 2025. Les Instruments de change en cours se répartissent de tels manière :

Tunnels de change (asymétriques)

Les tunnels de change mis en place en 2025 sont des instruments de couverture, construits par l'achat/vente combinés d'options vanilles sur EUR/USD. Chaque tunnel couvre la conversion future d'un montant en dollar à une date fixée, tout en prévoyant un doublement éventuel du montant couvert si le cours du change évolue favorablement au-delà d'un certain seuil.

Contrat	Sous-jacent	Nominal (M\$)	Plancher / Plafond (USD/EUR)	Échéance
Tunnel 1	EUR/USD	5 (max 10)	1,1640 / 1,1695	févr-26
Tunnel 2	EUR/USD	5 (max 10)	1,1640 / 1,1695	mai-26
Tunnel 3	EUR/USD	4,5 (max 9)	1,1320 / 1,1550	mai-26

Ces instruments permettent de sécuriser un taux de conversion minimal tout en limitant les gains en cas d'appréciation de l'euro.

4.12.2 Risque de liquidité

Au 31 décembre 2025, nos dettes financières sont principalement composées de prêts d'un syndicat bancaire formé par HSBC, la Société Générale, la Banque Palatine et Bpifrance sous la forme d'un Prêt Garanti par l'Etat (PGE) pour 18,5 millions d'euros dont 3,5 millions d'euros de capital restant à rembourser, d'un préfinancement du Crédit Impôt Recherche 2022 auprès de la BPI pour 5,3 millions d'euros et d'un prêt de la BEI de 47,1 millions d'euros.

Nous avons subi des pertes et cumulé des flux de trésorerie sur opérations d'exploitation négatifs depuis nos débuts en l'an 2000, et nous anticipons de nouvelles pertes pour les années à venir.

Avec une trésorerie et des équivalents de trésorerie de 174,3 millions d'euros au 31 décembre 2025, la Société estime disposer de ressources suffisantes pour poursuivre son activité jusqu'en 2027 et donc pendant au moins douze mois après la publication des états financiers consolidés.

Risque de taux d'intérêt

Nous sommes engagés dans une gestion prudente de notre trésorerie et équivalents de trésorerie, principalement en maintenant des dépôts et en souscrivant à des instruments financiers communs (comptes à terme à courte et moyenne échéance). Par ailleurs, le risque de taux d'intérêt sur notre trésorerie et équivalents de trésorerie et nos placements financiers est non significatif au vu de la qualité des institutions financières avec lesquelles nous travaillons.

Nos principales dettes financières portant intérêts, les emprunts "PGE" et les emprunts dans le cadre du Contrat de Financement avec la BEI, sont à taux d'intérêts fixe et ne nous exposent donc pas à des risques de taux d'intérêt.

4.12.3 Risque du cours d'action

Nous avons des instruments financiers qui dépendent du cours de l'action de Collectis, en particulier les bons de souscription d'actions attribués à la BEI dans le cadre du Contrat de Financement. Selon les termes du Contrat d'Emission des Bons de souscription d'actions, qui complète le Contrat de Financement, nous sommes engagés, en cas d'exercice des bons de souscription par la BEI, à livrer des actions ordinaires de Collectis, dont la juste valeur dépendra du cours futur de l'action.

4.12.4 Risque de crédit

Notre risque de crédit représente notre risque de perte financière dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Nos créances clients, nos subventions à recevoir et nos équivalents de trésorerie nous exposent au risque de crédit.

Notre politique est de limiter notre risque en contractant avec des tiers ayant de bonnes notations de crédit.